

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

**TROISIÈME CONFÉRENCE DES MINISTRES
AFRICAINS EN CHARGE DES COMMUNICATIONS
ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
3-7 AOUT 2010
ABUJA (NIGERIA)**

AU/CITMC-3/EXP/Rpt.(III)

Texte Original en Anglais

RAPPORT DE LA SESSION DES EXPERTS

I. INTRODUCTION

1. La Session des Experts de la troisième Conférence ordinaire des Ministres africains en charge des Communications et des Technologies de l'Information s'est tenue du 3 au 5 août 2010, au **Transcorp Hilton Hôtel** d'Abuja (République fédérale du Nigéria).

II. PARTICIPATION

2. Les États membres suivants ont pris part à la réunion : Algérie, Angola, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Égypte, Érythrée, Gabon, Gambie, Ghana, Mali, Mauritanie, Mozambique, Nigéria, République Arabe Saharawi Démocratique, Sénégal, Sierra Leone, Afrique du Sud, Soudan, Tanzanie, Tchad, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

3. Les Communautés économiques régionales (CER) ci-après étaient également présentes : la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

4. Les organisations et organismes africains et internationaux suivants ont également participé à la réunion : Union africaine des télécommunications (UAT), Union panafricaine des postes (UPAP), Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'École supérieure multinationale des télécommunications (ESMT), Union internationale des télécommunications (UIT), Organisation pour la coopération économique et le développement économique (OCDE).

5. Les représentants du secteur privé et les organisations et associations ci-après étaient également présentes : la « Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) », l'Assemblée de régulateurs des télécommunications pour l'Afrique de l'Ouest (WATRA).

6. La liste des participants est jointe en **Annexe I** du présent rapport.

III. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

7. Lors de la cérémonie d'ouverture, les allocutions et discours suivants ont été prononcés :

Discours de bienvenue de M. Mohammed S. BASHAR, Secrétaire permanent du Ministère de l'information et de la communication de la République fédérale du Nigéria

8. Au début de son discours, M. Mohammed S. BASHAR a souhaité la bienvenue aux participants à la CITMC-3.

9. Il a souligné que le développement des TIC en Afrique dépendait des délibérations qui auront lieu dans les trois prochains jours. Les décisions que les

ministres adopteront et qui seront approuvées plus tard par les Chefs d'État et de Gouvernement permettront d'accélérer le développement du continent, a-t-il déclaré.

10. M. Mohammed S. BASHAR a conclu son intervention en rappelant que les TIC jouent un rôle vital dans le développement, et que, par conséquent, l'Afrique devrait mobiliser davantage de ressources pour remédier à la grave pénurie en termes de capacité dans le domaine de la large bande en Afrique, et s'attaquer aux obstacles juridiques, politiques et réglementaires qui entravent le développement de l'infrastructure et des services de TIC de part et d'autre des frontières.

Allocution de M. Aboubakari BABA-MOUSSA, Directeur des Infrastructures et de l'Énergie de la Commission de l'Union africaine

11. Après avoir exprimé sa gratitude au Gouvernement et aux autorités de la République fédérale du Nigéria, M. Aboubakari BABA-MOUSSA a déclaré que depuis mai 2008, le Nigéria présidait la CITMC et a beaucoup fait pour promouvoir le renforcement du dialogue et de la coopération pour une meilleure participation du continent à la construction de la société du savoir.

12. Il a rappelé que la CITMC-3 examinera la mise en œuvre des différentes décisions relatives au développement des TIC, notamment celles de la CITMC-2 qui s'est tenue au Caire (Égypte) le 14 mai 2008 et des Sessions de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine.

13. En conclusion, il a rassuré les participants de la disponibilité de la Commission de l'Union africaine à ne ménager aucun effort pour mettre en œuvre les décisions émanant de la réunion.

Discours d'ouverture de M. LABARAN MAKU, Ministre d'État chargé de l'information et des communications de la République fédérale du Nigéria

14. Au nom de la République du Nigéria, l'honorable ministre d'État chargé de l'information et des communications a chaleureusement souhaité la bienvenue aux experts africains en matière de TIC et aux autres participants à la troisième Session ordinaire de la Conférence des ministres africains des Communications et des Technologies de l'Information.

15. L'honorable Ministre a exprimé le vœu que la CITMC-3 soit l'occasion de discuter, d'analyser et de proposer des solutions permettant de faire avancer le développement des TIC en Afrique.

16. Il a souligné que la 2^{ème} Session ordinaire de la Conférence des ministres africains en charge des Communications et des Technologies de l'Information (CTI) tenue au Caire (Égypte) en 2008 avait adopté des recommandations essentielles pour orienter le secteur des CIT au niveau du continent. Il a déclaré que cette année, à Abuja (Nigéria), la CITM-3 reviendra sur ces recommandations et évaluera l'état de leur mise en œuvre par les différents gouvernements.

17. L'honorable Ministre a souligné la nécessité de saluer les efforts des différents États membres dans l'exécution du mandat du Bureau, et il a souligné un certain nombre d'initiatives entreprises par le Gouvernement du Nigéria dans la mise en œuvre des recommandations du Caire.

IV. QUESTIONS DE PROCÉDURE

18. La réunion a adopté l'ordre du jour et le programme de travail tels que proposés (Annexe II).

V. PROCÉDURE ET FORMAT DE LA RÉUNION DES EXPERTS

19. En ce qui concerne la procédure et le format de la réunion des experts, la Commission de l'UA a présenté aux participants l'ensemble des documents de travail préparés par elle et soumis pour examen. Chaque point inscrit à l'ordre du jour fera l'objet d'une communication ou d'un exposé. Les exposés présenteront des informations générales et des propositions de recommandations à soumettre aux Ministres.

20. Les projets de recommandations après examen et adoption par les experts, seront soumis aux ministres, pour examen et adoption, à leur tour.

Rapport du Président du Comité de Pilotage de la CITMC

21. L'ingénieur Salomon INGBA, représentant le président du Comité de Pilotage de la CITMC a présenté la liste des activités réalisées au cours du mandat du Nigéria et leurs résultats, notamment :

- L'organisation de la réunion du Comité de Pilotage et du Bureau de la CITMC en juillet 2009, en préparation de la 14^{ème} Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine ;
- La Session extraordinaire de la CITMC tenue en novembre 2009 en préparation également de la 14^{ème} Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine consacrée aux TIC en janvier 2010 à Addis-Abeba ;
- L'Organisation de la CITM-3

Présentation générale du rapport de la Commission de l'UA

22. M. Moctar Yedaly, Chef de la Division Télécommunications et Poste a présenté un résumé du rapport de la Commission de l'UA (confère document de travail AU/CITMC/EXP/2(III)).

23. Après l'exposé, les participants ont fait les commentaires et recommandations ci-après:

- Etablir un rapport de synthèse sur la situation générale des TIC en Afrique pour la CITMC;
- Établir un calendrier et des objectifs spécifiques mesurables le cas échéant sur la mise en œuvre des projets ;
- Effectuer une analyse comparative sur les approches d'harmonisation.

VI. ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCLARATIONS ET DÉCISIONS ADOPTÉES PENDANT LES PRÉCÉDENTES SESSIONS DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES EN CHARGE DES CTI ET DES SESSIONS DE LA CONFÉRENCE DE L'UNION AFRICAINE

1^{ÈRE} PARTIE : Cadre de référence pour l'harmonisation des politiques et réglementations en matière de télécommunication et de TIC en Afrique

a) Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA) (Doc-001 /PIDA)

24. L'intervenant a souligné que le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) est une initiative conjointe de la Commission de l'UA, de la BAD et du NEPAD.

25. En outre, il a mis l'accent sur l'objectif principal du PIDA, qui est de maximiser les efforts et l'utilisation des ressources, et de permettre aux acteurs africains de parler d'une seule voix sur la base d'un programme commun et d'une vision commune pour le développement des infrastructures.

26. Les participants ont été informés que le PIDA couvre quatre secteurs : Transport, Énergie, Télécommunications/TIC, et les Eaux Transfrontalières. Le PIDA traite des aspects régionaux et continentaux et sera exécuté **en deux grandes phases** : la phase d'étude et la phase de la mise en œuvre des résultats de l'étude.

27. Les résultats attendus de la phase de l'étude du PIDA sont les suivants : i) la politique sectorielle ; ii) les programmes et projets et plans directeurs d'infrastructures régionaux et continentaux ; iii) les plans d'action prioritaires ; et iv) les plans de financement et les processus de contrôle et d'évaluation.

28. En ce qui concerne la phase de mise en œuvre, les experts ont été informés que les études sectorielles ont commencé en mai 2010 et que le PIDA a été officiellement lancé le 24 juillet à Kampala au cours de la 15^{ème} session du Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine. En outre, un atelier de lancement s'est tenu

du 28 au 30 juillet 2010 à Addis Abeba sur le rapport de démarrage de l'étude. Le coût total de l'étude est de 7,78 millions d'euros et la durée prévue de l'étude est de 18 mois.

b) Agence de Planification et de Coordination du NEPAD (NPCA) : Projets de dorsales à large bande (Doc 002/NPCA)

29. Le Programme du NEPAD pour les infrastructures des TIC à large bande vise à relier tous les pays africains les uns aux autres et au reste du monde par des systèmes de câbles sous-marins et terrestres existants et planifiés. Le programme implique le développement du réseau d'infrastructures large bande des TIC du NEPAD (Réseau du NEPAD) comprenant les deux segments :

- UHURUNET : un système de câble sous-marin tout autour du continent et dont l'objectif est de connecter chaque pays côtier et les îles à un câble sous-marin ;
- UMOJANET : un réseau terrestre transfrontalier reliant la capitale de chaque pays aux capitales des pays voisins.

30. Le Programme d'infrastructures large bande des TIC du NEPAD a été adopté lors de la réunion du Comité des Chefs d'État et de Gouvernement (HSGIC) chargé de la mise en œuvre du NEPAD comme une priorité absolue du NEPAD, tenue à Abuja le 9 mars 2003..

31. Les objectifs de développement du Réseau du NEPAD sont : i) Réduire le coût des communications en Afrique à un niveau comparable à celui pratiqué dans les pays développés ii) disposer de connectivité à large bande abondante, fiable et sécurisée dans tous les pays de l'Afrique.

32. Les résultats attendus sont les suivants : i) d'ici à la fin de 2012, tous les pays côtiers et les îles en Afrique devraient être connectés aux câbles sous-marins à large bande ; ii) d'ici à la fin de 2014, tous les pays africains sans façade maritime devraient être reliés aux câbles sous-marins par des liaisons transfrontalières à large bande ; iii) d'ici à la fin de 2015, la plupart des pays africains devraient être connectés à leurs voisins respectifs par des liaisons transfrontalières terrestres à large bande.

33. La réalisation des résultats ci-dessus et des objectifs de développement du Réseau du NEPAD permettra, dans une large mesure, à l'Afrique d'être activement compétitive dans l'économie du savoir au niveau global. En outre, le Programme du d'infrastructures large bande des TIC du NEPAD contribuera de manière significative à l'intégration du continent, facilitera et rendra accessibles les échanges commerciaux, sociaux et culturels.

c) Projet de satellites de RASCOM (Doc-003/RASCOM)

34. La mission de **RASCOM** est de fournir, sur une base commerciale, des moyens de télécommunications efficaces et économiques dans toutes les zones des pays

africains pour leur permettre de répondre aux différentes exigences en matière de connectivité des TIC en se servant du Système de satellite régional africain complété, si possible, par d'autres technologies appropriées et bien intégrées dans les réseaux nationaux actuels et/ou futurs, dans le but d'encourager le développement et l'intégration de l'Afrique. Aujourd'hui RASCOM compte 45 pays membres en plus de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) comme membre non-signataire.

35. RASCOM a acquis une position orbitale pour l'Afrique en 2002 à 2,9 degrés Est et, a réalisé son premier bouclage financier en 2003. La construction du premier satellite panafricain a été finalisée en 2006 et ce dernier a été lancé en 2007. Ce satellite couvre le continent africain tout entier. Les opérations commerciales ont démarré en 2008. Le Réseau panafricain des services en ligne, un projet conjoint du Gouvernement indien et de la Commission de l'UA, utilise actuellement le satellite RASCOM. Le satellite de deuxième génération a été lancé le 4 août 2010.

Commentaires et recommandations sur les exposés sur le PIDA, les Projets de dorsales à large bande du NEPAD et de Satellites` RASCOM :

Commentaires :

36. Après les présentations, les experts ont fait les commentaires et recommandations ci-après :

- i. Il est nécessaire de collecter et diffuser les informations pertinentes sur les projets en cours sur les TIC à travers le continent ;
- ii. Il est également nécessaire de définir le niveau d'intervention des États dans la gouvernance du PIDA ;
- iii. Il faudrait mettre en place des mécanismes permettant la réalisation des liaisons interrégionales (par exemple la liaison entre le Nigéria, le Niger et l'Algérie) et promouvoir les partenariats public-privé ;
- iv. En ce qui concerne RASCOM, il est nécessaire de diffuser les informations à tous les États membres de l'UA, car il s'agit là d'une question importante concernant la privatisation d'INTELSAT et il est nécessaire, pour l'Afrique, de saisir cette opportunité pour garantir l'obtention des positions orbitales et des ressources non utilisées de l'International Telecommunications Satellite Organization (ITSO).

Recommandations :

37. Les honorables ministres sont invités à :

- i. Noter le progrès enregistré dans la mise en œuvre du PIDA, des défis et des avantages, et inviter les États membres à apporter leur contribution à cette mise en œuvre et à participer à toutes les phases du projet ;
 - ii. Recommander à la Commission de l'Union africaine de renforcer la gouvernance de la mise en œuvre de cet important programme en nommant dans chaque pays/région un point focal pour chacun des projets ;
 - iii. Noter le progrès enregistré dans la mise en œuvre du Programme du NEPAD pour les infrastructures à large bande des TIC, procéder à la révision du Protocole de Kigali et d'inviter les États membres à participer activement à la révision du Protocole de Kigali ;
 - iv. Prendre note de la Résolution No.3 de l'Assemblée des parties du RASCOM qui vise à soutenir le RASCOM dans l'obtention de ressources orbitales/ spectres de fréquences associées requises pour le développement de réseaux de satellites continentaux, notamment une demande pour obtenir de manière prioritaire l'attribution des ressources orbitales non utilisées par l'ITSO pour l'Afrique. .
- d) Harmonisation des politiques et réglementations en matière des TIC en Afrique subsaharienne : Projet HIPSSA (Doc-005/HIPSSA)**

38. Le projet pour « l'Harmonisation des politiques en matière de TIC en Afrique subsaharienne » (HIPSSA) vise à appuyer l'Union africaine, les Communautés économiques régionales (CER) et leurs pays membres respectifs (43 pays bénéficiaires) à développer et promouvoir l'utilisation des politiques et réglementations en matière de TIC par rapport aux marchés des TIC dans la sous-région et à assurer le renforcement des capacités humaines dans le domaine des TIC.

39. En tant que partie de l'Initiative globale commune de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) et de l'Initiative de l'Union Européenne (UE) au profit des pays ACP, ce projet contribue activement à la mise en œuvre du Cadre de référence pour l'harmonisation des politiques et réglementations en matière de TIC en Afrique de l'UA, adopté par la CITMC-2. Le Projet HIPSSA a réussi à créer une dynamique pour l'harmonisation des cadres réglementaires en Afrique en tenant compte du haut degré d'hétérogénéité des différentes sous-régions.

40. A mi-parcours, le projet a, d'ores et déjà, produit les résultats suivants : (1) la publication d'une étude comparative de toutes les initiatives régionales d'harmonisation, (2) le développement et la mise à jour des cadres régionaux en partenariat avec les CER telles que la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et les associations régionales de régulateurs telles que l'Assemblée des régulateurs des télécommunications d'Afrique de l'Ouest (ARTAO) et (3) la mise en œuvre des dispositions des cadre régionaux au niveau national dans un certain nombre de pays bénéficiaires à travers des mesures d'assistance technique et de renforcement des

capacités humaines. Les autres activités en cours incluent la coordination des fréquences aux frontières et le suivi et l'évaluation de la régulation aux niveaux régional et panafricain.

e) Harmonisation des politiques et réglementations en matière des TIC à travers l'Afrique : Exposé présenté par Dr. Bashir Gwandu, Commissaire exécutif de la Commission Nigériane des Communications (NCC)

41. L'exposé a porté sur les questions ci-après :

- La performance du marché de la téléphonie mobile ;
- Le faible indice de TIC pour l'Afrique ;
- Le système de large bande, ses tendances, ses lacunes et les défis rencontrés ;
- Les avantages de l'harmonisation du spectre ;
- Les avantages du spectre à haut débit en dessous de 1000MHz et les défis du basculement de l'analogique vers le numérique ;
- L'impact économique de la téléphonie mobile et la synergie obtenue à travers le basculement ;
- Les dividendes du numérique à travers le monde ;
- La particularité du dividende numérique au Nigéria ;
- Les propositions de l'utilisation du dividende numérique ;
- L'harmonisation des politiques et cadres des câbles sous-marins et transfrontaliers à fibres ;
- L'harmonisation du Cadre de la cyber-sécurité ;
- L'harmonisation du cadre de protection des consommateurs ;
- L'harmonisation de l'accès en milieu rural ;
- L'harmonisation des politiques de qualité de service.

Commentaire et recommandations sur l'exposé sur HIPSSA et l'harmonisation des politiques à travers l'Afrique

42. Après les exposés des représentants de l'UIT et de la NCC, les experts ont fait le commentaire et les recommandations ci-après :

Commentaire

- i. Les applications en ligne ne peuvent être efficaces qu'avec des infrastructures à large bande.

Recommandations :

43. Les honorables ministres sont invités à :

- i. Prendre note de l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet HIPSSA et de sa contribution positive à la mise en œuvre du Cadre de référence de l'Union

africaine sur l'harmonisation des politiques et réglementations en matière de télécommunications et de TIC en Afrique ;

- ii. Exhorter les États membres à participer et à contribuer à la mise en œuvre du projet aux niveaux national et régional ;
- iii. Clarifier les concepts de réglementation et de régulation ainsi que définir et séparer clairement les rôles en matière d'élaboration des politiques et de régulation;
- iv. Veiller à ce que les analyses soient effectuées au niveau des régions géographiques, étant donné que certains pays sont membres de plus d'une CER, et supporter la généralisation du projet HIPSSA sur le continent ;
- v. Instituer un groupe de travail dans chaque région de l'Union africaine pour préparer un accord administratif multilatéral sur la coordination des fréquences aux frontières ;
- vi. Demander à la Commission de l'UA et à l'UIT de travailler en collaboration avec tous les bailleurs de fonds et les partenaires au développement pour étendre le projet afin d'exécuter les composantes restantes du cadre de référence adopté par la CITMC-2.

f) Cyber-sécurité 4 (Doc-004/Cyber-security/)

44. La Conférence extraordinaire des ministres africains en charge des CTI qui s'est tenue à Johannesburg (Afrique du Sud) du 2 au 5 novembre 2009 a demandé à la Commission de l'UA d'élaborer, conjointement avec la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), une convention sur la cyber législation sur la base des besoins du continent et qui adhère aux exigences juridiques et réglementaires relatives aux transactions électroniques, à la cyber-sécurité et à la protection des données personnelles [EXT/CITMC/MIN/Decl.(I)]

45. La cyber-sécurité comporte plusieurs dimensions et on s'attend, en fin de compte, à ce que les systèmes du cyberspace fonctionnent dans un environnement qui inspire la confiance en dépit des multiples menaces potentielles

46. Assurer la protection juridique du système des valeurs de la société de l'information est une nécessité manifeste de la quête d'une législation appropriée pour lutter contre la cybercriminalité. Le but de la Convention sur la cybercriminalité est de donner des directives sur l'élaboration d'une telle législation.

47. Les objectifs sont de : i) élaborer des principes généraux sur la législation du cyberspace ; ii) mettre en relief les mesures législatives requises au niveau des États membres ; et iii) élaborer les principes généraux et les dispositions spécifiques sur la coopération internationale relative à la législation du cyberspace.

48. Des Termes de Référence ont été élaborés et un projet de convention sur la cyber législation a été élaboré.

g) Migration de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique (Doc-006/ ASO)

49. La radiodiffusion dans les pays africains se caractérise par des structures différentes et dans certains cas, il n'existait pas de réglementation jusqu'à une date récente. Les systèmes sont différents d'un État à l'autre, dépendants des contextes spécifiques.

50. La migration vers la radiodiffusion numérique est un processus complexe. La numérisation est plus qu'une question technique. Elle touche tous les secteurs dans la filière de la diffusion et a des implications sociales, politiques et économiques.

51. Les conférences régionales de radiocommunication de 2006 ont approuvé des plans de fréquences pour la radiodiffusion terrienne numérique, qui devraient être mis en œuvre d'ici au 17 juin 2015 à l'exception de certains pays en développement pour lesquels la période transitoire prendra fin le 17 juin 2020 dans la bande VHF.

52. Le Bureau de développement des télécommunications de l'UIT a initié un projet "Feuille de route pour la radiodiffusion numérique en Afrique" en vue d'opérer une bonne migration de l'analogique vers le numérique dans le domaine de la radiodiffusion. Le projet est composé d'une (i) étude de faisabilité dans les pays africains afin de collecter les informations pertinentes sur l'état actuel de la télédiffusion ainsi que les programmes des chaînes de radiodiffusion africaines dans le passage de l'analogique au numérique, notamment la télédiffusion numérique terrestre (DTTB) et la télévision mobile (MTV), et (ii) la mise au point des directives pour la migration vers la radiodiffusion numérique.

53. Indépendamment des variations nationales, l'expérience a montré qu'il est essentiel de respecter un certain nombre de conditions pour réussir la migration vers la DTTB et l'introduction des services de MTV.

Commentaires sur la cyber-sécurité et la migration de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique)

Commentaires

54. Après les présentations, les experts ont fait les commentaires ci-après :

- i. Il faudrait trouver les voies et moyens d'effectuer la mise en œuvre de la migration vers la radiodiffusion numérique dans les pays.
- ii. La CITMC-3 devrait tenir compte de la Déclaration de Ouagadougou de juin 2010 lors du Forum sur les meilleures pratiques et notamment à la cyber-sécurité et en faire un outil de travail.

- iii. L'UA et la CEA devraient mettre à contribution les différentes CER en organisant des ateliers régionaux dans le but de collecter et d'harmoniser les différentes contributions des États membres.
- iv. La Commission de l'UA envisage de présenter le projet final de Convention sur la Cyber sécurité au bureau de la CITMC pour la fin de 2011.
- v. La Convention sur la cyber-législation devrait jouer le rôle de Convention type sur la question de la cyber-sécurité à l'instar de la loi type sur le commerce électronique.
- vi. La migration de l'analogique au numérique est importante pour la radiodiffusion et les dividendes numériques.
- vii. Il est nécessaire d'assurer la coordination et l'implication de toutes les parties prenantes aux niveaux régional et continental.

Recommandations :

55. Les honorables ministres sont invités à :

- i. demander à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, de finaliser le projet de Convention sur la législation en matière de cyber-sécurité et à mobiliser les ressources nécessaires pour sa mise en œuvre dans les États membres en 2012 ;
- ii. prendre note des travaux déjà effectués par l'UIT et les activités en cours liées aux « **Directives pour la migration de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique** » ;
- iii. exhorter les États membres à mettre en place un comité national pluridisciplinaire ou un groupe d'experts (Experts et régulateurs et décideurs politiques de télécommunications/TIC, régulateurs et experts et décideurs politiques de radiodiffusion) sur la migration de l'analogique vers le numérique avec, entre autres missions, celle de superviser les stratégies nationales et d'assurer la coordination avec d'autres comités similaires aux niveaux régional et continental ;
- iv. demander à la Commission de l'UA d'organiser, en collaboration avec l'UIT, des ateliers sur la migration numérique sur le continent afin d'aider les États membres à mettre en œuvre leurs stratégies relatives à cette migration ;
- v. exhorter les États membres à harmoniser l'utilisation des dividendes numériques ;

vi. demander à la Commission de l'UA de veiller à ce que les États membres choisissent les technologies interopérables et qu'ils respectent les délais fixés au niveau international.

h) Réseau panafricain des services en ligne pour la télémédecine et la télé-éducation (Doc-007/ PAeN)

56. Le projet de Réseau panafricain de services en ligne est une initiative du Gouvernement indien dont l'objectif principal est la création d'un Réseau panafricain de télécommunications par satellite et par fibre optique pour fournir des services de télé-médecine, de télé-éducation et de communications diplomatiques (VVIP) aux 53 États membres de l'Union africaine.

57. Au niveau du continent africain, le réseau est composé d'une station terrienne Hub basée à Dakar(Sénégal) reliée par satellite à :

- 53 stations VSAT installées dans 53 hôpitaux nationaux (un hôpital dans chaque État membre) pour la télémédecine,
- 53 stations VSAT installées dans 53 universités (une université dans chaque État membre) pour la télé-éducation ;
- 5 stations VSAT installées dans 5 universités africaines appelées universités directrices régionales contribuant à la fourniture des services de télé-éducation
- 5 stations de VSAT installées dans 5 hôpitaux africains appelés Hôpitaux régionaux super spécialisés contribuant à la fourniture des services de télémédecine ;

58. En Inde, le réseau comporte un (1) centre de données (Delhi) connecté à 6 hôpitaux et 6 universités en Inde pour fournir respectivement les services de télémédecine et télé-éducation à distance.

59. L'Inde s'est proposé de financer le projet avec un budget estimé à 125 millions de dollars devant servir à fournir et à installer les équipements et les logiciels, la location de la bande passante sur le satellite et le câble sous-marin, ainsi que pour le fonctionnement et l'entretien du réseau pendant une période de cinq (5) ans. Par ailleurs, l'Inde se chargera du renforcement des capacités des États membres participants et du paiement des frais aux hôpitaux qui offriront les consultations médicales et aux universités indiennes qui offriront des cours à environ 10.000 étudiants, 500 médecins et 1000 infirmiers et sages-femmes africains.

60. La première phase du Réseau a été inaugurée le 26 février 2009 par l'Honorable M. Pranab Mukherjee, ministre des Affaires extérieures de l'Inde et certains de ses homologues des pays pour lesquels le réseau a été pleinement mis en œuvre.

61. Au 30 juin 2010 :

- 47 États membres, soit 88% des États membres de l'Union, ont signé l'accord de participation au projet. Six pays n'ont pas encore signé l'accord ;
- La mise en œuvre est achevée dans 33 pays africains et la Station terrienne maîtresse de Dakar est opérationnelle depuis avril 2008 ;
- En Inde, le centre de données installé à la TCIL de Bhawan (New Delhi-Inde) est pleinement intégré dans le réseau, 11 super hôpitaux spécialisés et 5 universités indiennes sont déjà installés et intégrés au réseau. Le centre de New Delhi est connecté au Hub de Dakar par fibre optique.
- Les services d'enseignement à distance et de télémédecine ont commencé.

i) Projet de Poste en ligne (Doc-008/ e-Post)

62. L'une des activités prioritaires du Plan d'action pour le développement du secteur postal en Afrique est l'utilisation des TIC pour moderniser et développer le secteur postal.

63. Le projet de la poste en ligne consiste à installer des terminaux dans chaque bureau de poste en Afrique dans le but global de développer des services électroniques et d'assurer une large utilisation des applications électroniques aux niveaux continental et régional.

64. Les acteurs clés de ce projet sont : i) l'Union Panafricaine des Postes (UPAP) ; ii) l'Organisation régionale africaine de communication par satellite (RASCOM) ; iii) l'Union africaine des télécommunications (UAT) ; iv) l'Union internationale des télécommunications (UIT) ; et v) la Commission de l'Union africaine (CUA).

65. Une étude de faisabilité a été entreprise et le rapport a été examiné par les acteurs clés du projet ainsi qu'un représentant de l'Union Européenne, La mise en œuvre du projet commencera par un projet pilote. Un groupe de travail a été mis en place pour préciser les conditions et critères de participation au projet pilote.

j) Initiative de l'école en ligne du NEPAD (Doc-009/ e-School)

66. Dans son exposé, le représentant de la NPCA a souligné que l'initiative de l'école en ligne du NEPAD est une priorité continentale dont l'objectif est de veiller à ce que les jeunes diplômés africains issus des écoles africaines soient dotés de compétences leur permettant de participer efficacement à la société globale de l'information et à l'économie du savoir.

67. Il a en outre relevé que l'Initiative de l'école en ligne du NEPAD a été adoptée par le Comité des Chefs d'État et de Gouvernement pour la mise en œuvre du NEPAD

(HSGIC) comme une des grandes priorités du NEPAD lors de sa réunion tenue à Abuja le 9 mars 2003. En ce qui concerne l'horizon temporel et la mise en œuvre, les participants ont été informés du fait que :

- L'initiative du NEPAD couvrira, sur une période de dix ans, dès le lancement du projet, toutes les écoles primaires et secondaires africaines (estimées à plus de 600.000);
- La mise en œuvre de l'initiative s'effectuera suivant une phase d'approche dont la première ciblera 10.000 enseignants et près de 400.000 élèves dans les écoles africaines. À la fin de la première phase du projet (2010-2015), chaque pays participant aura la capacité de mettre en œuvre la vulgarisation à grande échelle, des écoles en ligne du NEPAD, et pourra bénéficier d'une organisation efficace pour l'intégration des TIC dans les écoles conformément aux valeurs du NEPAD.
- Un organe continental de coordination (CCB) composé de représentants des ministères (éducation et TIC) des pays ciblés a été mis sur pied en 2006. Le CCB a tenu deux réunions dont une en 2006 et l'autre en 2008. Un plan d'action détaillé de l'Initiative a été élaboré.

68. Le projet est complexe et sa mise en œuvre pose de nombreux défis ; ainsi, plusieurs activités nécessitent une forte coordination.

Commentaires et recommandations sur le Réseau panafricain des services en ligne, le Projet de la poste en ligne et l'Initiative de l'école en ligne du NEPAD

Commentaires :

69. Après les exposés, les experts ont fait les commentaires ci-après :

- i. Des questions sur l'extension du réseau panafricain des services en ligne ont été soulevées.
- ii. L'importance de l'établissement de l'Assemblée des membres signataires participant au projet et du transfert des compétences.
- iii. La planification des activités restantes liées à la mise en œuvre du Réseau panafricain des services en ligne (PAeN).
- iv. La nécessité de mener une campagne de sensibilisation sur la maximisation des investissements et l'utilisation des ressources dans le secteur des TIC, ainsi que le renforcement de la confiance dans l'utilisation des TIC par les autres secteurs.
- v. Le Burkina Faso, en tant que Président du Conseil d'administration de l'Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications (ESMT) de Dakar, centre

d'excellence, apporte son appui à la connexion de l'ESMT et des autres centres d'excellence au PAeN ;

- vi. La nécessité d'établir un système de rapport aux ministres avec des objectifs et impacts mesurables assortis d'échéanciers et de responsabilités de chaque partie prenante.
- vii. la nécessité de développer le projet de Poste en ligne afin d'atteindre les populations rurales et de contribuer à l'accès universel.
- viii. La nécessité pour les États membres, d'appuyer le projet de la Poste en ligne.
- ix. L'optimisation de l'utilisation des ressources dans la mise en œuvre du projet de Poste en ligne.
- x. La disponibilité de la CEA à participer dans la mise en œuvre du projet de la Poste en ligne.
- xi. La nécessité vitale de disposer de l'énergie dans les zones rurales et éloignées afin de soutenir le développement des TIC.
- xii. Il est approprié de mettre en œuvre le projet d'écoles en ligne du NEPAD au niveau national. La NPCA devrait assurer le renforcement des capacités et soutenir les pays dans l'établissement d'organismes nationaux d'exécution chargés de la mise en place et de la maintenance des écoles.
- xiii. L'établissement d'une connexion internet des écoles en ligne dans les pays à travers l'utilisation de solutions appropriées en termes de rapport qualité-prix pour chaque école. Des mécanismes et structures nationaux sont nécessaires pour assurer la gestion des réseaux afin de permettre aux écoles de se concentrer sur les activités d'apprentissage et d'enseignement.
- xiv. Pour parvenir véritablement à des progrès réels, il est nécessaire d'avoir des objectifs claires pour la mise en œuvre des écoles en ligne du NEPAD au niveau national et les États sont encouragés à fournir au NEPAD des informations précises qui devront être régulièrement publiées lors des réunions continentales..
- xv. L'établissement d'un réseau de collaboration est nécessaire pour l'échange des meilleures pratiques et des contenus et pour les enseignants dans le but d'accélérer la mise en œuvre des TIC dans les systèmes éducatifs africains en se basant sur des exemples de réussite.
- xvi. La recherche et l'action africaines sont nécessaires pour fournir des solutions énergétiques appropriées aux écoles des zones rurales et éloignées.

Recommandations :

70. Les honorables ministres sont invités à :

- i. Prendre note du progrès accompli dans la mise en œuvre du projet de la poste en ligne ;
- ii. Demander au groupe de travail d'accélérer la mise en œuvre du projet de la poste en ligne ;
- iii. Exhorter les CER et les États membres à apporter leur appui très fort au projet et la Commission de l'UA à travailler en collaboration avec les institutions financières africaines et les partenaires de développement pour assurer le plein succès de la mise en œuvre du projet de la Poste en ligne qui contribuera à réduire le fossé numérique ;
- iv. Noter les progrès enregistrés dans la mise en œuvre du Réseau panafricain de services en ligne et exhorter les pays à appuyer la mise en œuvre et l'opérationnalisation du réseau ;
- v. Supporter la connexion de l'ESMT et des autres centres d'excellence au réseau PAeN ;
- vi. Noter les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de l'Initiative de l'école en ligne du NEPAD ;
- vii. Exhorter les États membres à participer et à collaborer avec le secteur privé, les partenaires au développement, dans les efforts communautaires de collecte de fonds et à accorder la priorité aux écoles en ligne dans leurs plans nationaux en vue de lever les ressources nécessaires pour leur création ;
- viii. Exhorter les États membres à lancer la planification de leurs activités pour la mise en œuvre des écoles en ligne et à mettre en place des structures nationales appropriées pour gérer la mise en œuvre, et demander à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (NPCA) d'apporter un appui fort à ce processus.
- ix. Demander à la NPCA, en consultation avec les États membres, de fixer des objectifs clairs et complets pour la mise en œuvre du projet d'écoles en ligne du NEPAD, y compris les objectifs pour la connexion des écoles à l'Internet.
- x. Demander aux États membres de fournir régulièrement à la NPCA des données à jour sur les progrès vers la réalisation des objectifs et demander au NEPAD de soumettre régulièrement des rapports d'avancement lors des réunions pertinentes continentales africaines..

- xi. Demander à la NPCA de mettre en place un réseau de collaboration pour appuyer la mise en œuvre des TIC dans les systèmes éducatifs africains.
- xii. Demander à la Commission de l'Union Africaine d'établir des priorités et de faciliter la recherche et le développement en Afrique pour la recherche de solutions rentables en termes d'énergie pour les écoles dans les zones rurales et éloignées.
- xiii. Exhorter les États membres à participer au projet en vue de l'utilisation à grande échelle des services de télé-éducation et de télémédecine du Réseau panafricain en ligne qui est entré dans sa phase opérationnelle.
- xiv. Demander à la Commission de l'Union Africaine de mettre en œuvre la connexion de l'ESMT et des autres centres d'excellence au PAeN ;

II^{ÈME} PARTIE : Plan d'action régional africain pour l'économie du savoir

71. Suite à l'adoption du cadre du Plan d'action régional africain pour l'économie du savoir (ARAPKE), la seconde session ordinaire de la Conférence des ministres africains en charge des Communications et des Technologies de l'Information (CITMC) a demandé à la Commission de l'UA et à la CEA de mobiliser des ressources en vue d'accélérer la mise en œuvre des projets phares de l'ARAPKE.

72. La Décision EX.CL/434 (XIII) du Conseil exécutif a, par ailleurs, entériné les onze (11) projets phares du Plan d'action régional africain sur l'économie du savoir (ARAPKE).

73. Le Programme des TIC à l'intention des dirigeants africains, le Système africain d'échange Internet et le projet sur l'information et le savoir au service du développement de la jeunesse font partie des onze projets phares.

a) Programme des TIC à l'intention des dirigeants africains (Doc-010/Leadership ICT)

74. Le but principal est de susciter l'émergence d'une nouvelle classe de leaders en renforçant et en consolidant leurs capacités stratégiques en ce qui concerne le rôle des TIC dans le développement des sociétés du savoir inclusif et durable en Afrique.

75. Les résultats attendus sont: i) Une bonne élaboration d'un programme d'enseignement et d'un modèle de renforcement des capacités des leaders africains sur les TIC, l'éducation, la science et la technologie et les questions de la société du savoir ; ii) la création d'une plate-forme d'échange de connaissances multipartite regroupant les secteurs privé et public, et la société civile en vue de créer des partenariats du savoir ; et iii) le renforcement des capacités de 150 leaders africains sélectionnés et l'identification de modèles appropriés pour le renforcement des capacités à long terme.

76. En ce qui concerne la mise en œuvre, le Gouvernement finlandais a déboursé 3 millions d'euros pour financer le Programme des TIC à l'intention des leaders africains (ALICT) dans les régions d'Afrique de l'Est et australe. Grâce aux nouveaux financements nécessaires, le programme serait repris et exécuté dans d'autres régions.

b) Système africain d'échange sur l'Internet (Doc-011/AXIS)

77. Les Chefs d'État et de Gouvernement de l'UA, réunis lors de la quatorzième session ordinaire de la Conférence de l'UA à Addis-Abeba (Éthiopie) le 31 janvier 2010 se sont engagés à renforcer les programmes nationaux et la coopération régionale en vue du développement et de l'interconnexion des infrastructures large bande et du déploiement des points d'échange internet régionaux.

78. Le Système africain d'échange Internet vise à soutenir et à faciliter la création d'une infrastructure internet africaine à travers l'introduction de réforme politique et réglementaire, le renforcement des capacités, l'assistance technique aux associations de prestataires de service internet et les points d'échange Internet en Afrique.

79. L'Afrique paye aujourd'hui, aux opérateurs de réseaux internationaux des frais de transit du trafic « local » (continental). Cette transaction coûte cher et constitue un moyen peu efficace de gérer les échanges dans le trafic Internet entre les États.

80. Les objectifs du projet sont, entre autres, de soutenir la mise en place de points d'échange Internet (IXP) dans les États membres de l'UA, de plateformes régionales et de transporteurs continentaux d'Internet.

81. Suite aux consultations intenses entre la Commission de l'UA et le chef de file des partenaires financiers, qu'est la Banque de développement du Luxembourg, le ministère des Affaires étrangères du Luxembourg et le Groupe de financement du projet ont officiellement approuvé la fiche du projet avec un budget de 6.676.400 dollars. Dès la signature de l'accord de financement, un comité de pilotage sera mis sur pied pour la mise en œuvre du projet.

c) L'information et le savoir au service du développement des jeunes : (Doc-012/Knowledge-Youth)

82. Selon la Déclaration de la SMSI, « les jeunes personnes sont les forces actives de demain et sont à la pointe de la création et de l'utilisation des TIC ». Le projet vise à renforcer les capacités des jeunes africains, à leur donner l'opportunité de développer et de se servir de leurs compétences sur le marché de l'emploi, en répondant aux besoins des différents groupes de parties prenantes.

83. Les résultats attendus sont les suivants : (i) La création d'un Réseau de jeunes Africains pour le développement des TIC doté d'une capacité institutionnelle pour l'innovation et l'esprit d'entreprise ; (ii) la connexion des jeunes Africains aux environnements de laboratoires vivants existant en Afrique et l'amélioration des compétences des bénéficiaires du programme AYIN en matière d'innovation et

d'entrepreneuriat ; (iii) la mise en œuvre de cinq (5) projets communautaires régionaux à partir du Fonds d'incubation pour les jeunes ; et (iv) la création des centres de formation et d'information des jeunes (YTIC), de centres d'information communautaires (CIC) et l'appui aux centres de formation existants pour le développement des compétences des jeunes en TIC.

84. En ce qui concerne l'état de la mise en œuvre, le ministère égyptien des technologies de l'information et de la communication a manifesté son intérêt pour diriger la mise en œuvre du projet sur l'information et le savoir au service du développement des jeunes, de l'entrepreneuriat et de l'innovation.

Recommandations sur le Programme des TIC à l'intention des dirigeants africains, le Système africain d'échange 'Internet et l'information et le savoir au service du développement des jeunes

85. Les honorables ministres sont invités à :

- i. Demander la mise en œuvre rapide du programme pilote et à demander à la Commission de l'UA de poursuivre la mobilisation des ressources additionnelles en vue de l'exécution du Programme des TIC à l'intention des leaders africains dans d'autres régions.
- ii. Louer les efforts déployés par la Commission de l'UA et la Banque de développement du Luxembourg pour mobiliser les ressources en vue de l'exécution du Projet du Système africain d'échange Internet
- iii. Saluer l'offre de la République arabe d'Égypte de piloter la mise en œuvre du projet ARAPKE sur l'information et le savoir au service du développement des jeunes, de l'entrepreneuriat et de l'innovation.
- iv. Demander à la Commission de l'UA, en collaboration avec les acteurs concernés, d'encourager le renouvellement de l'IGF comme forum multilatéral et de soutenir la candidature du Kenya comme pays hôte en 2011.

III^{ÈME} PARTIE : Plan d'action pour le développement du secteur postal en Afrique

a) Mise en œuvre du Plan d'action pour le développement du secteur postal en Afrique (Doc-T 013/ Action Plan for the Développement of Postal in Africa)

86. La seconde Session de la CITMC tenue au Caire en 2008 a adopté un Plan d'action pour le développement du secteur postal en Afrique.

87. Le plan d'action a défini les grands objectifs ci-après : i) mettre en œuvre une profonde réforme dans le secteur postal en Afrique ; ii) développer le service postal public ; iii) améliorer et développer le réseau postal et la qualité de service ; iv) inclure le développement du secteur postal dans les plans nationaux de développement ; v) adopter une politique sectorielle à long terme flexible afin de disposer de marge pour

effectuer les ajustements nécessaires ; vi) élaborer et adopter un cadre législatif et réglementaire ayant force de loi ; et vii) établir un service universel obligatoire bien défini et définir son mécanisme de financement.

88. En ce qui concerne la mise en œuvre de la réforme en profondeur du secteur postal en Afrique, notamment le développement du service postal public, certaines activités ont été réalisées, notamment l'enquête annuelle sur mise en œuvre de la réforme du secteur, la mise en place de comités de pilotage sous-régionaux pour la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement du secteur postal en Afrique et la sensibilisation des communautés économiques régionales (CER) et des États membres à la nécessité de prendre en compte le secteur postal dans leurs priorités. Certaines activités sont en cours et seront exécutées au cours de la période de trois ans prévue pour le Plan d'action.

89. Concernant l'amélioration et le développement du réseau postal et de la qualité de service, la mise en œuvre des activités associées ont été prises en compte dans le plan de développement régional conjoint (RDP) 2009-2012 élaboré par l'UPU, l'UPAP et la Commission de l'UA. En plus, des projets de transport du courrier par route est en cours dans les CER, en collaboration avec lesdites CER.

Commentaires et recommandations sur le Plan d'action pour le développement du secteur postal

Commentaires

90. Après l'exposé, les participants ont fait les commentaires suivants :

- i. Salué l'état de la mise en œuvre du plan d'action pour développement du secteur postal ;
- ii. Regretté l'absence de participation à la collecte d'informations sur l'état de la mise en œuvre des réformes et projets exécutés dans le secteur postal ;
- iii. Demandé aux États membres de reconnaître le secteur postal comme un moyen important pour contribuer à la diffusion des TIC dans tous les segments de la population et, par conséquent, de les intégrer dans leurs programmes et stratégies pour l'accès universel ;
- iv. Encouragé la mise à disposition d'experts postaux dans les CER.

Recommandations :

91. Les honorables ministres sont invités à :

- Demander aux États membres et aux CER d'accélérer la mise en œuvre de la Déclaration de la 14^{ème} Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine sur le développement des Communications et des Technologies de l'Information et la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement du secteur postal ;
- Encourager les CER de désigner un expert comme point focal permanent au sein de leurs institutions chargé de défendre les intérêts du secteur postal et créer les conditions favorables à la mise en œuvre effective du Plan d'action pour le développement du secteur postal ;
- Demander aux États membres d'inclure le secteur postal dans leurs programmes et stratégies pour l'accès universel.

IV^{ÈME} PARTIE : Gouvernance de la CITMC**d) Gouvernance de la CITMC (Doc-014/ CITMC Governance)**

92. Il convient de rappeler qu'au cours de la dernière session au Caire (CITMC-2, mai 2008), la Conférence a décidé de mettre sur pied une gouvernance comme suit :

- La Conférence des Ministres africains en charge des Communications et des Technologies de l'Information (CITMC) est la plus haute instance chargée de la coordination des questions et activités relatives aux TIC sur le continent. En conséquence, toutes les décisions émanant d'autres forums tenus en Afrique devraient être communiquées au Bureau et à la CITMC.
- La CITMC devrait être adaptée, simplifiée et rationalisée selon le règlement intérieur et la pratique en vigueur à l'UA, qui stipulent que :
 - ✓ Le Bureau est composé de cinq membres représentant les cinq régions africaines (un président, trois vice-présidents et un rapporteur) et un commissaire de l'Union africaine comme membre de plein droit ;
 - ✓ Le comité directeur comprend :
 - ❖ Un représentant de chaque ministre membre du Bureau ;
 - ❖ Un autre représentant de chacune des cinq régions africaines membres du Bureau ;
 - ❖ Un représentant de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et un représentant de la Banque africaine de développement (BAD) ;

- ❖ Un représentant du département des infrastructures et de l'énergie, et un représentant du département des ressources humaines, de la science et de la technologie comme membres d'office.
- ✓ Les CER sont invitées à toutes les réunions du Comité directeur.
- ✓ Le Bureau peut agir au nom de la CITMC pour la mise en œuvre de ses décisions et conduire les consultations nécessaires avec les États membres dans les régions respectives, les divers secteurs de la société civile, les CER et les agences d'exécution pertinentes.

93. Suite à l'intégration de la NPCA dans la structure de la Commission de l'UA, l'intégration de la Commission e-Africa Commission dans la NPCA, la Résolution EAC/02/10_Doc.05 de la Deuxième réunion ministérielle annuelle de la Commission e-Africa NEPAD tenue à Dakar, le 8 juin 2010 a demandé « l'harmonisation de la structure de la gouvernance pour les TIC au sein de la NPCA et de la Commission de l'UA à travers la fusion de la Conférence des ministres et du Comité exécutif de la Commission e-Afrique du NEPAD avec les structures de la CITMC ».

94. Compte tenu de ce nouveau changement, il est important que la NPCA devienne membre de droit du Bureau et du Comité de Pilotage de la Conférence.

Commentaires :

95. Après la présentation de l'exposé, les participants ont :

- i. Félicité la Commission de l'UA pour l'intégration de toutes les composantes du secteur des CTI, notamment les télécommunications, les services postaux et la radiodiffusion dans le cadre du programme de la CITMC.
- ii. Salué la modification de la gouvernance de la CITMC pour inclure la NPCA ;
- iii. Noté le faible niveau de coordination entre les parties prenantes, le chevauchement des initiatives et des programmes en Afrique ;
- iv. Noté la nécessité d'échanger des informations vitales et des consultations entre les États membres, les CER et les partenaires de l'Union africaine ;
- v. Noté la nécessité de faire participer des représentants au plus haut niveau des partenaires aux sessions de la CITMC, surtout ceux des partenaires qui sont placés sous la responsabilité de l'UA.

Recommandations :

- 96.** Les honorables ministres ont été invités à :
- i. Saluer la résolution d'harmoniser et de fusionner la Conférence des ministres et le Comité exécutif de la Commission e-Afrique du NEPAD avec la CITMC, et d'octroyer au Secrétaire exécutif de la NPCA le statut de membre de droit du Bureau de la Conférence ;
 - ii. Demander à la Commission de l'UA de préparer le règlement intérieur du Bureau et du Comité de Pilotage à soumettre pour examen au plus tard à leur première réunion en 2011.
 - iii. Demander à l'Union africaine d'organiser, en collaboration avec le Bureau et le Comité de Pilotage de la CITMC, une réunion de coordination annuelle de tous les acteurs africains et de partenaires de l'Union africaine pour l'échange d'informations sur les activités continentales dans le secteur des Communications et des Technologies de l'Information..

VII. ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES DIFFÉRENTS PROJETS ET INITIATIVES, DE NOUVEAUX PROJETS ET INITIATIVES, ÉVÉNEMENTS INTERNATIONAUX,

IÈRE PARTIE : Partenariats

a) Partenariat UE-Afrique sur les infrastructures/ Secteur des TIC (Doc-015/ EU Africa Partnership/)

97. Le partenariat UE-Afrique sur les infrastructures appuie l'investissement en infrastructure physique, les mesures de développement institutionnel et le renforcement des capacités, ainsi que les mesures d'appui au cadre politique et réglementaire au niveau national. Ce partenariat est animé par le désir d'établir une cohésion entre les investissements aux niveaux continental et régional, et les stratégies nationales pour le développement des infrastructures.

98. Pour appuyer la mise en œuvre du partenariat, le Fonds fiduciaire du Partenariat UE-Afrique sur les infrastructures a été lancé en 2007. Il encourage le financement des programmes d'infrastructure qui facilitent l'interconnectivité et l'intégration régionale du continent africain.

99. Pour accélérer la mise en œuvre de ce partenariat, une subvention de 10 millions d'euros a été accordée à travers l'Accord de Port-Moresby signé entre les pays ACP et la Commission européenne.

100. Les activités liées à l'assistance technique par Egis **Bceom International**, ont démarré en février 2010.

101. Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre des actions préparatoires, le secteur des TIC a bénéficié de l'apport d'un projet sélectionné et intitulé « Appui au développement de dorsales TIC à large bande en Afrique et les objectifs stratégiques connexes ainsi qu'un système de base de données régionale pour l'interconnexion des infrastructures avec un budget indicatif de 950.000 euros » ;.

102. Ce projet a quatre principales composantes à savoir, i) une étude de faisabilité des maillons manquants des dorsales TIC à large bande en Afrique et l'identification et la préparation approfondie des sections prioritaires ; ii) élaboration de directives harmonisées sur le libre accès et les services et stratégies connexes ; iii) une étude sur la mise en œuvre de ressources et services continentaux publics (numérotation, IP, DNS et numéros d'urgence) ; iv) l'appui au développement d'un système fournissant des bases de données régionales interconnectées sur les infrastructures, comprenant un VPN et une base de données ; et l'appui au processus de coordination.

b) Partenariat UE-Afrique No.8 sur la Science, la Société de l'Information et l'Espace (Doc-016/ Partnership 8)

103. L'adoption par l'UE et les Chefs d'État et de Gouvernement de la Stratégie conjointe de Lisbonne et de son premier Plan d'action (2008-2010) assortis de huit partenariats thématiques, a défini une nouvelle plate-forme de coopération entre les deux continents. La Stratégie conjointe Afrique-UE est un cadre politique à long terme qui sera mis en œuvre par des plans d'action successifs. Le 8^{ème} partenariat thématique est le Partenariat stratégique Afrique-UE sur la science, la société de l'information et l'espace.

104. L'objectif de la composante de la société de l'information, du 8^{ème} Partenariat est d'appuyer le développement d'une société de l'information inclusive en Afrique dans le but de combler la fracture numérique et d'améliorer l'utilisation des TIC comme facteurs clés de la réduction de la pauvreté, de la croissance et du développement socio-économique.

105. Afin d'encourager la mise en œuvre de cette composante du 8^{ème} Partenariat sur la Société de l'information, les Commissions de l'UE et de l'UA, par le canal de leurs directions concernées, ont identifié cinq projets prioritaires dans le cadre de l'ARAPKE (Plan d'Action Régionale Africaine sur l'Economie du Savoir) dans le contexte du Sommet mondial sur la société de l'information et tel qu'entériné par la Décision [EX.CL/Dec. 258 (VIII)] du Conseil exécutif. Les projets prioritaires sont inclus dans le Livre sur les projets phares.

106. En ce qui concerne la mise en œuvre, tous les projets phares sur les TIC ont reçu un appui financier et certains États membres ont pris l'initiative de mettre à disposition les ressources nécessaires et d'assurer le plaidoyer pour certains d'entre eux.

107. Cependant, l'absence d'instrument financier consacré au Partenariat 8 a eu un impact négatif sur le processus de mise en œuvre de ce partenariat.

c) Libre accès (Doc-017/Open Access)

108. La question du libre accès est d'une grande importance pour l'accès aux câbles sous-marins dans le contexte des récents développements du marché suite au nombre accru de projets d'infrastructure (dorsales nationales et régionales, câbles sous-marins, etc.).

109. Bien que la question fasse partie du Cadre de référence adopté en 2008 au Caire, la session extraordinaire de la CITMC tenue en novembre 2000 à Johannesburg a instruit la Commission de l'Union africaine, par le truchement de la Déclaration Olivier Tambo, d'élaborer une définition, une compréhension et des directives communes sur le libre accès en coordination avec les parties prenantes clés.

110. Comme première étape en vue de la mise en œuvre de la décision précitée, la Commission de l'UA a lancé un projet dans le cadre des projets du Partenariat Afrique-UE. Le projet HIPSSA a présenté un document d'information sur une activité connexe en Afrique de l'Ouest concernant l'accès aux câbles sous-marins comme contribution à la discussion au niveau panafricain. Le Centre de développement de l'OCDE a préparé, à la demande de la Commission de l'UA, un document présentant une analyse des meilleures pratiques en matière de libre accès. Ce document a été élaboré sur la base des travaux du NEPAD, de la Banque mondiale, de l'UIT, de l'OMC, de l'OCDE (STI) et de l'Internet Society.

111. Comme perspectives d'avenir, la Commission de l'UA consolidera les contributions de ces deux partenaires avec le rapport qui sera élaboré dans le cadre du Partenariat Afrique-UE sur les infrastructures/secteur des TIC.

Recommandations sur le Partenariat Afrique-UA N°8 sur les infrastructures et le libre accès

112. Les honorables ministres sont invités à :

- i. Prendre note de l'état de mise en œuvre du partenariat UE-Afrique sur les infrastructures ; et
- ii. Demander aux États membres d'intégrer le secteur des TIC dans leurs programmes nationaux indicatifs respectifs (NIP).
- iii. Inviter les États membres, le NPCA, les CER, l'UIT, le Centre de développement de l'OCDE et les autres parties prenantes à se joindre au groupe d'experts conjoint sur le 8ème partenariat (JEG8) afin de veiller à une plus grande participation dans la proposition et la mise en œuvre de projets, en particulier dans les futurs plans d'action successifs du partenariat et de veiller à la réussite de la mise en œuvre des initiatives actuelles.

- iv. Prendre note du rapport d'avancement et la voie à suivre sur le rapport sur le libre accès ;
- v. Demander à l'Union africaine d'élaborer des définitions, une compréhension et directives communes sur le libre accès et les présenter à la prochaine session de la CITMC ;
- vi. Demander à la Commission de l'UA d'organiser des ateliers régionaux et continentaux pour diffuser ces directives en collaboration avec les régulateurs nationaux et d'inviter le Centre de développement de l'OCDE et l'UIT à travers le projet HIPSSA, de participer aux événements/activités de publication en tant qu'experts.

II^{ÈME} PARTIE : Études

a) Étude sur DotAfrica (Doc-019/ Dot Africa/ Eng Rev1)

113. La session extraordinaire de la CITMC tenue à Johannesburg a reconnu les avantages du nom de domaine "Dot Africa" pour l'Afrique et a adopté une résolution sur la « création de DotAfrica en tant que domaine continental de premier niveau au service des organisations, du monde des affaires et des individus sous l'orientation des agences internet africaines ».

114. DotAfrica est le nom de domaine spécifique de l'Internet pour l'Afrique qui pourrait être sollicité pour opération au cours de la prochaine série de nouveaux noms de domaine génériques de premier niveau (TLD génériques) que l'ICANN¹ lancera dans un proche avenir. L'introduction de DotAfrica créera un espace régional attractif pour la communauté panafricaine de l'Internet. En tant que premier registre parrainé devant fonctionner à partir de l'Afrique et, par conséquent, servir les besoins spécifiques de ses communautés, elle fera l'écho des activités en cours et des succès des autres TLD communautaires tels que DotEu (DotEuropa) et DotAsia qui ont créé une nouvelle identité internet pour leurs usagers et les opérateurs économiques qui cherchent à renforcer leur présence au niveau régional sans être confinés dans les limites d'un pays.

115. Compte tenu des besoins exprimés par la communauté africaine en général et afin d'accélérer le lancement et le fonctionnement de DotAfrica, l'Union africaine a fait une première évaluation de ce DNS et a tiré les conclusions ci-après : i) il convient de rappeler que DotAfrica a été revendiqué par des sociétés non africaines au cours de la première TLD génériques de l'ICANN en 2000 et très peu de professionnels africains s'y sont vigoureusement opposés ; ii) en 2002, un document d'orientation a été élaboré pour une opération éventuelle de DotAfrica par les Africains pour l'Afrique². Tandis que d'autres propositions auraient pu être élaborées depuis lors, ce document d'orientation

¹ ICANN: Société pour les noms et numéros attribués sur l'internet

² Cf. www.dotafrica.org

s'inspire largement de la proposition initiale qui était tout aussi communautaire et vise à servir la communauté africaine comme une entité à but non lucratif.

116. L'entité DotAfrica sera établie sous l'égide de la Commission de l'UA, et sa structure et les modalités de son fonctionnement seront définies dans une étude de faisabilité.

b) Agence spatiale ASA/AfriSpace (Doc-020/ASA)

117. Depuis plusieurs décennies, les technologies spatiales n'ont pas été seulement de véritables outils pour l'élaboration de politiques de développement pour plusieurs pays, mais ont également offert une opportunité commerciale et des avantages stratégiques à la petite minorité des pays qui les contrôlent. Les TIC et la radiodiffusion font partie des bénéficiaires connus des applications spatiales. Cependant, de nos jours les applications spatiales jouent un rôle majeur dans d'autres domaines tels que la météorologie, la navigation, les prévisions atmosphériques, la gestion des ressources naturelles et le contrôle de l'environnement, de la prévention et de la gestion des catastrophes, de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, de la paix et de la sécurité.

118. En raison de la diversité des zones couvertes, les applications spatiales sont essentielles pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

119. Au niveau national, certains pays africains ont créé des structures nationales spécialisées pour les applications spatiales, indiquant ainsi leur volonté de d'utiliser l'espace pour le développement. Il s'agit, entre autres de l'Algérie, de l'Égypte, du Kenya, du Maroc, du Nigéria, de l'Afrique du Sud et de la Tunisie.

120. Les technologies spatiales sont complexes, chers et comportent de grands risques financiers. De plus, la taille géographique et/ou démographique constitue souvent un facteur décisif pour la mise en œuvre effective et efficace de certaines applications spatiales. En conséquence, une approche continentale commune permettra le partage des risques et des coûts, et veillera à la disponibilité des ressources humaines compétentes et suffisantes. Elle permettra également d'exiger une taille considérable pour la zone géographique et la population dans le Plan d'action pour certaines applications spatiales.

121. Cette détermination de l'Afrique à exploiter les énormes potentialités de la technologie spatiale pour le développement a été, pour la première fois, matérialisée par la mise en œuvre du projet RASCOM (Organisation Régionale Africaine de Communication par Satellite). Depuis 2004, la même détermination a été réaffirmée dans le Plan stratégique 2004-2007 de l'Union africaine qui a adopté, conformément à l'objectif d'intégration régionale, une action prioritaire préconisant « l'évaluation de RASCOM et d'autres projets de lancement de satellites en Afrique dans le but de créer une agence spatiale africaine ».

122. L'objectif global de l'Agence spatiale africaine (ASA) est de prévoir et promouvoir, à des fins exclusivement pacifiques, la coopération entre les États africains dans la recherche et la technologie spatiales, et leurs applications spatiales, dans le but de les utiliser à des fins scientifiques et pour des applications opérationnelles des systèmes spatiaux.

123. Les objectifs spécifiques de l'ASA sont de : i) Élaborer et mettre en œuvre une politique spatiale africaine à long terme ; ii) recommander aux États membres de se fixer des objectifs dans le domaine spatial ; iii) élaborer et mettre en œuvre des activités et programmes dans le domaine spatial ; iv) coordonner les programmes spatiaux africains,; v) assurer la gestion et la coordination de l'utilisation des ressources spatiales, des créneaux et fréquences d'orbites pour l'Afrique.

c) Exposé de la CEA sur la politique et les applications spatiales

124. Le représentant de la CEA a fait une présentation a titre de contribution sur l'étude sur l'Agence spatiale africaine et concernant les données et les applications spatiales en cours d'élaboration pour le continent et les recommandations de l'atelier sur le UNSPIDER sur la gestion des catastrophes et l'intervention d'urgence pour l'Afrique.

125. Il a expliqué l'utilisation des technologies spatiales au profit du continent, en particulier pour la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau, la gestion des ressources naturelles, le changement climatique, la sécurité et les secours d'urgences, la planification de la santé et des services en ligne pour le développement rural. Dans ce contexte, il a informé les experts de l'existence de l'Initiative de données spatiales d'infrastructure, du projet de Référentiel géodésique africain (AFREF), l'Initiative de cartographie africaine pour l'Afrique (CPAF) et le Programme de délimitation des frontières administratives de deuxième niveau (SALB).

126. Il a ensuite présenté les travaux sur le développement de bases de données pour :

- le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) ;
- la base de données d'Afrique centrale ;
- la base de données africaine sur la connectivité à fibre optique ;
- le Centre de coordination des services en ligne.

127. Il a conclu son exposé en expliquant l'utilisation pacifique des technologies spatiales, la sensibilisation et le renforcement des capacités ainsi que la participation de l'Afrique au Comité pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS).

Commentaires et recommandations sur DotAfrica, l'Agence spatiale africaine et la politique spatiale

Commentaires :

128. Après l'exposé, les experts ont fait les commentaires et recommandations ci-après :

- i. les applications spatiales concernent plusieurs acteurs publics et privés, d'où la nécessité d'une concertation au niveau national ;
- ii. les satellites d'observation de la terre sont des outils indispensables à l'Afrique pour la gestion des ressources, et doivent être utilisés à des fins pacifiques ;
- iii. des pays ont pris l'initiative de mutualiser leurs moyens pour gérer les ressources et les effets des catastrophes ainsi que l'environnement ;
- iv. la création de l'ASA est une bonne idée qui nécessite des études approfondies ;
- v. L'étude ASA doit impliquer tous les États membres, à travers les acteurs concernés au niveau des États, des régions et les organisations et institutions spécialisées à travers un processus inclusif. Pour ce faire, une gouvernance appropriée doit être mise en place.

Recommandations

129. Les honorables ministres sont invités à :

- i. mandater la Commission de l'Union africaine pour mettre en œuvre le projet DotAfrica au nom des États membres en collaboration et en partenariat avec les parties prenantes et les institutions pertinentes ;
- ii. inviter les États membres à donner, si possible, formellement mandat à la Commission de l'UA d'exécuter le projet DotAfrica ;
- iii. Demander la Commission de l'Union Africaine mettre en place, en consultation avec le Bureau de la CITMC, une structure pour la mise en œuvre de DotAfrica ;
- iv. Demander la Commission de l'Union Africaine d'élaborer un plan de communication agressif pour DotAfrica et veiller à sa présence permanente aux réunions statutaires de l'ICANN ;
- v. préparer et soumettre la demande de création de DotAfrica à l'ICANN

- vi. recommander que le projet DotAfrica travaille sous la responsabilité de la Commission de l'UA.
- vii. inviter la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec les CER, les institutions spécialisées et les partenaires concernés, notamment la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et l'Union internationale des télécommunications (UIT) à :
- entreprendre des campagnes de sensibilisation pour les décideurs ;
 - promouvoir l'utilisation des centres d'excellence régionaux de langues africaines pour renforcer les capacités des États membres ;
 - fournir des données appropriées aux membres africains du Comité pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS), afin de mieux prendre en compte les préoccupations et les besoins de l'Afrique, en particulier sur la gestion des catastrophes, l'intervention d'urgence et l'utilisation pacifique de l'imagerie satellitaire ;
 - finaliser l'étude sur la création d'une Agence spatiale africaine tenant compte des initiatives existantes et élaborer une politique spatiale africaine.
- viii. Noter le rôle des technologies spatiales dans le développement économique du continent et la nécessité, pour les pays africains, de coopérer au niveau continental pour permettre au continent de tirer un maximum de profits du développement technologique spatial ;
- ix. Noter la l'intérêt sans cesse croissant des pays africains dans l'acquisition des technologies spatiales et, par conséquent, le développement intensif de ce domaine en Afrique, en particulier dans les six pays africains chefs de file dans le domaine spatial

III^{ÈME} PARTIE : Evénements à venir

a) Conclusions de la Conférence Mondiale sur le Développement des Télécommunications (WTDC-10) et préparation par l'Afrique de la prochaine Conférence de plénipotentiaires (UIT-PP-10) (Doc-018/ WTDC)

130. La 5^{ème} Conférence mondiale sur le développement des Telecommunications (WTDC-10) a eu lieu à Hyderabad (Inde) du 24 mai au 4 juin 2010 sur l'aimable invitation du gouvernement indien. L'objectif de la Conférence était d'identifier les priorités pour le développement des télécommunications et des TIC en tenant compte des contributions faites par les États membres et les membres sectoriels.

131. Avant la Conférence, l'Afrique a organisé deux réunions régionales pour préparer les Propositions communes africaines pour la Conférence.

132. La Conférence a également adopté le Plan d'action d'Hyderabad (HAP) qui souligne les buts et les stratégies pour le développement global des télécommunications et des TIC au cours des quatre prochaines années. Le déploiement des réseaux de la prochaine génération (NGN) et l'accès accru aux services du haut débit, des technologies sans fil et de l'internet ont été reconnus comme étant des catalyseurs pour réaliser des objectifs de développement au sens large.

133. En outre, la Conférence a adopté, la Déclaration d'Hyderabad, stipulant que : « l'accès élargi aux télécommunications et aux TIC est essentiel pour le développement collectif, économique, social et culturel du monde et au renforcement d'une société mondiale de l'information ».

134. Le Plan d'action d'Hyderabad comporte un programme détaillé qui encourage le développement équitable et durable des réseaux et des services de télécommunication et des TIC à l'échelle mondiale. Les cinq programmes identifiés et objets de discussions au cours des réunions régionales sont les suivants : i) développement de l'infrastructure des communications et des technologies de l'information ; ii) questions liées à la cyber-sécurité, aux applications des TIC et aux réseaux Internet ; iii) environnement favorable ; iv) renforcement des capacités et inclusion numérique ; v) pays les moins avancés, pays ayant des besoins spécifiques, télécommunications d'urgence et adaptation au changement climatique.

135. Tous les programmes et initiatives identifiés par le groupe des pays africains ont été adoptés lors de la conférence.

136. La réunion a également convenu d'appuyer les candidatures africaines aux fonctions électives de l'UIT au cours de la prochaine Conférence plénipotentiaire de l'UIT (PP-10) prévue pour octobre 2010.

Commentaires et recommandations sur les conclusions de la (WDTC-10) la préparation de l'UIT-PP-10

Commentaires :

137. Après l'exposé, les participants ont fait les commentaires ci-après :

- i. Le Burkina Faso, au nom des participants, a salué la décision de la 17ème Session ordinaire du Conseil exécutif de l'UA de soutenir les candidatures du Dr Hamadoun Touré et de Mr. Brahim Sanou, respectivement pour le poste de Secrétaire général de l'UIT et de directeur du BDT de l'UIT pour la prochaine réunion IUT-PP-10 ;
- ii. La Conférence de plénipotentiaires de l'ATU est prévue à Brazzaville (Congo) du 23 au 25 septembre 2010 dans le but, entre autres, d'examiner le plan stratégique 2010-2014 et de finaliser les propositions africaines communes à la Conférence des Plénipotentiaires de l'UIT (PP-10) ;

- iii. Les experts ont exprimé leurs préoccupations, sur les chevauchements des différents événements en Afrique, en l'occurrence la Conférence de plénipotentiaires de l'ATU et la Conférence stratégique de l'UPU.
- iv. Noter les candidatures africaines au Conseil et autres structures de l'UIT.

Recommandations :

138. Les honorables ministres sont invités à :

- i. Participer à la Conférence des plénipotentiaires de l'ATU ;
- ii. Assurer la mise en œuvre de la Décision du Conseil exécutif sur les candidatures africaines à la PP-10 ;
- iii. Organiser des réunions de coordination avec les autres organisations régionales et internationales pour faire le plaidoyer des questions avant et pendant la PP-10 à Mexico, sous la présidence du Mali et la facilitation de l'UAT.

b) Prochaine Conférence de l'Union postale universelle

139. Un atelier a été organisé par l'UPAP en février 2010 pour évaluer la mise en œuvre de la Stratégie postale de Nairobi et la contribution de l'Afrique à la prochaine Conférence stratégique de l'UPU 2010 qui se tiendra du 22 au 24 septembre 2010 à Nairobi.

140. L'atelier a formulé un certain nombre de propositions clés pour enrichir la stratégie mondiale sur le développement du réseau postal et veiller à ce que les intérêts de l'Afrique soient effectivement sauvegardés.

141. Les experts ont également soulevé les principales préoccupations de l'Afrique concernant les frais terminaux et la qualité des services et bureaux d'échange extraterritoriaux et ont demandé à la Commission de l'UA de présenter un exposé détaillé, lors de la Conférence stratégique, sur les questions stratégiques.

Recommandations sur la prochaine Conférence Stratégique de l'Union postale universelle

142. Les honorables ministres sont invités à exhorter les États membres à:

- i. Saluer et soutenir l'initiative ;
- ii. Inviter les États membres à participer pleinement et entièrement ; et
- iii. à adopter une position commune sur les questions clés.

IV^{ÈME} PARTIE : Centres d'excellence**a) Centre Africain d'Excellence en TIC (CAETIC)**

143. Le Centre africain d'excellence en TIC (CAETIC) a pour objectif de :

- Créer un pôle d'excellence pour la formation, la recherche et le développement des applications, des services et des usages numériques ;
- Répondre aux besoins exprimés par les gouvernements et les entreprises de se moderniser pour rester compétitif ;
- Féliciter l'effort de la BAD et la Tunisie pour la création du **(CAETIC)**
- fournir les compétences nécessaires afin de créer des activités innovantes à forte valeur ajoutée dans les services en ligne : le commerce électronique, la cyberfinance, la télésanté, la télé-éducation, la gouvernance en ligne, le cyber gouvernement, etc. ;
- offrir un espace pour la communication, l'échange d'expériences et la mise en valeur des bonnes pratiques

Recommandations :

144. Les honorables ministres sont invités à :

- i. noter les résultats de l'étude sur la création d'un Centre d'excellence africain en matière de TIC et son importance pour la promotion et le développement du secteur des TIC au niveau continental ;
- ii. Appuyer la création du (CAETIC) et inviter les États membres ainsi que les institutions nationales et internationales et régionales à coopérer activement avec ce Centre.

GENERAL RECOMMENDATIONS RECALLED TO CHAPTERS VI AND VII ABOVE

145. Les honorables ministres sont invités à :

- i. Exhorter les Etats membres à communiquer a temps les donnés et informations pertinentes pour mieux suivre et évaluer l'avancement des projets et programmes en cours ;
- ii. Exhorter la CUA d'informer périodiquement les États membres sur la situation des donnés et informations nécessaires, sollicitées par la CUA dans le but de mieux mettre à jour, vérifier et valider la situation et l'avancement des projets et programmes.